

- Avoir son siège social à Montluçon ou avoir une activité de pratique sportive sur le territoire de Montluçon.
- Être affilée à une fédération délégataire ou affinitaire.

Les clubs qui n'ont pas d'affiliation précitée ne sont pas concernés par ce dispositif.

Sont exclues:

- les associations affiliées à une fédération de sport scolaire,
- les associations sportives locales qui n'ont pas de licencié, par exemple, association ayant une activité d'organisation de manifestation sportive.







- Munissez-vous du mot de passe qui vous a été communiqué par le service des Sports.
- > Rendez-vous sur le site (QR code).
- > Connectez-vous.
- > Changez votre mot de passe en suivant les étapes indiquées sur le site. Renseignez les coûts d'adhésion par catégorie (adultes, jeunes...).
- > **Entrez** le numéro du coupon et la date de naissance.
- Vérifiez la pièce d'identité.
 En cas de doublon (personne ayant donné un coupon ou plus à 2 associations), contactez le service des sports.
- Téléchargez le tableau dûment complété et envoyez-le au service des Sports par mail coupon-sport@mairie-montlucon.fr avant le 6 déc. 2024 et le 25 avril 2025.
- > Ces données serviront à votre remboursement.
- Recouvrement financier via une subvention coupon sport montluçonnais au plus tard fin 1er trimestre pour le 1er versement et fin 2e trimestre pour le 2e versement.



INFORMATIONS & RENSEIGNEMENTS :

- **©** 04 70 02 55 00
- coupon-sport@mairie-montlucon.fr
- Cité administrative
 Esplanade Georges Pompidou
 1, rue des Conches CS 13249
 03106 Montluçon cedex





